

Membre de la *Constituante* (où il représentait le canton de Luxembourg), il s'exprima au cours de la deuxième séance en des termes qui, rapprochés de ceux de la Proclamation qu'il avait contresignée le 3 avril, ainsi que de ceux que prononceront *Simons, Hardt, Ch. Munichen* et d'autres, peuvent aujourd'hui prêter à équivoque ; ils requèrent d'ailleurs une interprétation combien fautive de la part des «historiens» nazis. En effet ladite proclamation contenait cette phrase : « L'union intime avec l'Allemagne, c'est notre droit, notre devoir, notre salut, » tandis qu'au cours de son discours dans lequel Pescatore souligna l'importance de notre représentation à Francfort, il s'exclama que notre patrie était l'Allemagne, « d'où nous pouvons attendre l'ordre, la propriété et la liberté. »

L'Assemblée Nationale le délégua avec huit autres députés à la Haye pour y recevoir le serment que le Roi Grand-Duc prêta à la nouvelle Constitution (10. 7. 1848).

Lors des élections orageuses pour la première *Chambre* on vit le cas probablement unique dans nos annales parlementaires que Pescatore fut recommandé par les trois partis concurrents : les libéraux conservateurs, les « jeunes turcs » entourant les Metz et les cléricaux. Il sortit en tête de toutes les listes et entra à la Chambre comme député du canton de Luxembourg (3. 10. 1848 — 15. 5. 1854). (15)

Pour bien situer la position de Pescatore nous relèverons qu'au cours de la session de 1850, il vota avec la majorité contre le retour de Mgr *Laurent* (28 voix contre 16).

En 1852 il fut élu vice-président, *Charles Metz* président la Chambre avec ce que nous voudrions exprimer euphémiquement « autorité » et *Norbert Metz* faisant partie du ministère *Willmar* dit « de la situation ».

Mais déjà les relations entre la Chambre et le lieutenant du Roi, le Prince Henri, commençaient par s'embrunir.

Un désintéressement général fomenté par le « Patriote » de l'absolutiste cousin GUILLAUME PESCATORE s'empara des représentants du peuple. Ce qui amena Théodore Pescatore à dire vertement sa pensée aux réactionnaires. (16)

Il est vrai que les façons un peu cavalières des frères *Metz* choquèrent notamment les membres du parti catholique.

La mort du plus éminent des Metz (avril 1853) fut suivie du remplacement du ministère *Willmar* par celui présidé par *M. Simons* — et les choses se gâtèrent.

Dans la mer houleuse que constitue la politique d'alors, la personne de Théodore Pescatore forme comme un îlot presque réconfortant. Aussi tout le monde (y compris le « Patriote » devenu organe gouvernemental) est-il d'accord pour lui confier la *présidence de la Chambre* : on avait parlé de dissolution pour le cas où *Norbert Metz* serait élu président.

La session ne dura pas longtemps puisque, après le vote concernant le renouvellement du traité avec l'Union douanière, elle fut clôturée en janvier 1854 et dissoute en mai.